

Communiqué de presse

Un « Uber » à la luxembourgeoise ? Non, merci !

Avant même que la réforme de la loi relative aux taxis ne soit finalisée, le ministre de la Mobilité, François Bausch, vient d'annoncer un nouveau projet dans le secteur: une application qui faciliterait le contact entre client et exploitant de taxis.

A ce stade, le projet est comparé à la plateforme «Uber», qui emploie des chauffeurs soi-disant «indépendants» dont nombre d'entre eux ne sont pas assurés correctement et gagnent moins que le salaire minimum dans leur pays respectif. Grace aux lois en vigueur au Luxembourg, ceci n'est pas encore possible sur le territoire — et ne doit pas le devenir.

Le ministre de la Mobilité a récemment loué «Uber» pour son fonctionnement, citant cette entreprise comme étant une source d'inspiration pour son nouveau projet d'application similaire au Luxembourg, mais devant toutefois éviter de produire du dumping social, qui fait partie intégrante du modèle «Uber».

A plusieurs reprises, le syndicat Transport sur Route & Navigation/ACAL de l'OGBL a mis en garde contre les pratiques «d'uberisation». L'OGBL ne s'oppose pas par principe à toute possibilité d'organiser une plateforme digitale dans le secteur, mais il insiste pour que son développement se fasse dans le respect non seulement du droit du travail et du droit social, mais aussi de la convention collective en vigueur dans le secteur.

Cependant, si l'objectif du ministre est d'implémenter véritablement un système de dumping social au détriment des chauffeurs de taxis, il fera face à une opposition frontale de la part du syndicat Transport sur Route & Navigation/ACAL de l'OGBL. L'OGBL s'opposera en effet à toute forme de pseudo-indépendance, d'érosion de la convention collective de travail ou de dumping social dans le secteur. Tout chauffeur de taxi doit avoir droit à un salaire digne et à de bonnes conditions de travail.

Le syndicat Transport sur Route & Navigation/ACAL de l'OGBL appelle donc le ministre et le gouvernement à ne pas engager de réforme du secteur des taxis sans consultation au préalable de l'OGBL et à établir un système de contrôle visant à empêcher toutes formes d'abus dans le secteur.

La digitalisation du secteur ne doit pas se faire au détriment des aspects sociaux !

**Communiqué par le syndicat Transport sur Route & Navigation/ACAL de l'OGBL
le 21 juin 2022**